



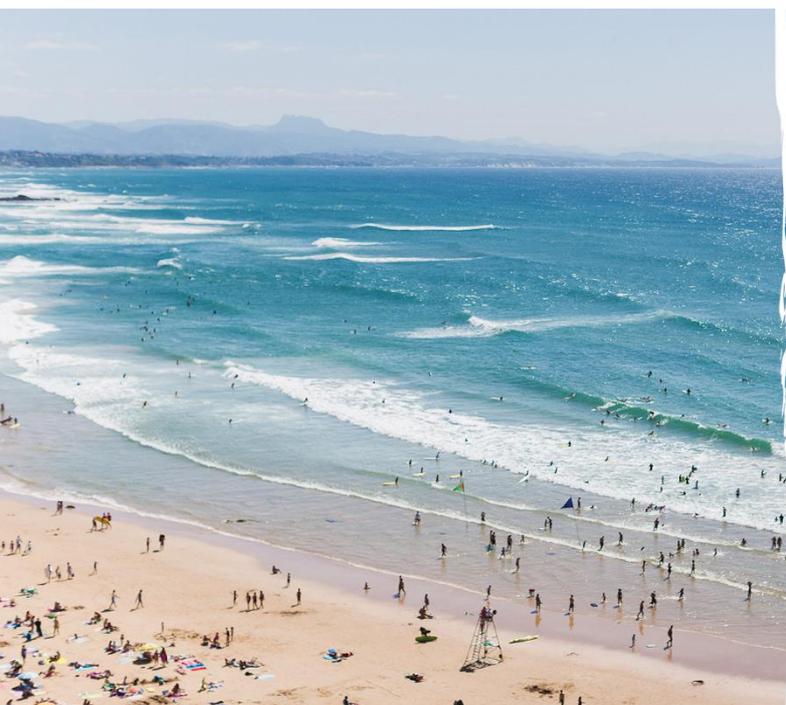
Agence d'attractivité
et de Développement Touristiques

DOSSIER DE PRESSE

30 avril 2021

Département des Pyrénées-Atlantiques

Nouveau schéma départemental du tourisme 2022 – 2027



Agence d'attractivité et de Développement Touristiques BEARN – PAYS BASQUE

Contact presse institutionnelle : Cécile Rougier - Tél : 05 59 30 91 21 / 06 72 95 61 93 – E-mail : c.rougier@tourisme64.com

www.tourisme64.com – pro.tourisme64.com

LANCEMENT DU SCHEMA TOURISTIQUE 2022-2027

En 2021, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques élabore son nouveau schéma du tourisme pour la période 2022-2027, le précédent étant arrivé à son terme.

L'objectif est de bâtir une nouvelle projection du tourisme pour le territoire départemental. La période de la COVID nous oblige à repenser ces orientations en deux temps :

- en intégrant la relance économique au cœur de ce schéma,
- en construisant une vision collective de ce que doit être le Tourisme en Pyrénées-Atlantiques à moyen terme en tenant compte notamment des nouvelles attentes et pratiques de la clientèle mais aussi en intégrant la notion d'un tourisme de proximité plus local .

Une mission confiée à l'AaDT...

Le Département confie le pilotage de ce travail à l'AaDT, l'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques des Pyrénées-Atlantiques.

...Avec l'appui du Cabinet PROTOURISME

Dirigé par **Didier ARINO**, le bureau d'étude ProTourisme accompagnera les différentes étapes de l'élaboration de ce schéma afin de donner une analyse extérieure pointue et une vision prospective d'experts.

Pour et avec les professionnels du tourisme

La construction de ce schéma s'appuiera sur une large consultation et concertation des socioprofessionnels et prestataires touristiques, des collectivités en charge du tourisme (EPCI et Stations) et des offices de tourisme.

SCHEMA DU TOURISME ?

Le code du tourisme prévoit que « *Dans chaque département, le Conseil départemental établit, en tant que de besoin, un schéma d'aménagement touristique départemental* ».

Ce schéma définit la stratégie de développement pour le tourisme et les loisirs sur l'ensemble du territoire départemental. En somme, une feuille de route qui sert à définir les actions mises en œuvre par le Département, auxquelles les collectivités locales peuvent aussi s'associer, si elles le souhaitent, pour une dynamique partagée au service des acteurs économiques.

REPERES

CHIFFRES CLES 2020

- **18 000 000 visiteurs (-38%)**
 - ↳ 5 800 000 touristes (-39 %)
 - ↳ 12 200 000 excursionnistes (- 37%)
- **5 524 000 nuitées marchandes**
- **- 800 000 000 euros de retombées économiques sur le territoire**

Afin d'accompagner les professionnels du secteur, **Jean-Jacques LASSERRE**, Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, décida dès le printemps 2020 d'affirmer son soutien aux acteurs du secteur en lançant **un plan de relance inédit d'un million d'euros pour le tourisme**.

« La construction de ce nouveau schéma intervient au bon moment et la période que nous vivons nous oblige aussi à nous réinventer sur le sujet touristique. Cette construction doit être collective et passera par un long processus de concertation avec l'ensemble des professionnels de cette filière qui a été à l'arrêt pendant plus d'un an.

Cela nous oblige à engager un travail à court terme et à reconstruire collectivement ce qui fondera les marqueurs touristiques du 64.

Sur ce sujet, la collectivité départementale souhaite aussi s'appuyer sur ce qu'elle porte et ce qu'elle fait au quotidien au service du tourisme : la construction et la valorisation des itinéraires cyclables, les actions développées notamment sur le tourisme de montagne et le pastoralisme au titre du Plan Montagne, notre compétence directe sur la gestion des espaces naturels sensibles ou sur la gestion des itinéraires de randonnées, ou enfin la valorisation des produits locaux et des filières courtes, etc. sont autant de lignes directrices.

Mais c'est aussi de nouvelles formes de consommations touristiques à construire notamment autour d'un tourisme responsable qui touche tout autant la clientèle de proximité. C'est dans ce cadre que le Département a engagé un travail de réflexion sur la gestion et l'accessibilité de sites touristiques de montagne » indique Jean-Jacques LASSERRE.

Jacques PEDEHONTAA, Président de l'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques, ses équipes et celles du Conseil départemental travaillent à cet effet.

« Ce nouveau schéma doit définir des orientations à moyen terme mais il doit d'abord répondre aux enjeux de relance à très court terme. »

Sans attendre, l'AaDT déploie des dispositifs pour accompagner les acteurs :

- ✓ Dans la connaissance et l'analyse des clientèles pour bien positionner son offre, et sa stratégie commerciale. Le **Revenue Management de Destination** est un programme pour les professionnels de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air conçu en partenariat avec l'UMIH Béarn Soule, l'UMIH Pays basque et le Syndicat de l'hôtellerie de plein air
- ✓ L'opération « **le64à64euros** » initiée en 2020 se poursuit. L'utilisation des bons est prorogée et étendue au secteur de la restauration. Un soutien direct au secteur
- ✓ Un **réseau local de vente en circuit court** de l'offre de loisirs s'organise entre les hébergeurs et les prestataires d'activités, les sites de visite. Un service pour le client, une dynamique vertueuse entre professionnels
- ✓ L'AaDT est partenaire de l'ADEME pour le déploiement du **fonds de relance Tourisme Durable**. Les équipes sont mobilisées pour accompagner restaurateurs et hébergeurs dans la transition écologique et leur permettre de bénéficier des aides financières de l'Etat
- ✓ **Les trophées du tourisme 2021** sont lancés. Ils visent depuis deux ans à valoriser l'innovation et l'engagement des acteurs du tourisme en Béarn et Pays basque

FINALITES DU NOUVEAU SCHEMA TOURISTIQUE 2022-2027

✓ Vers un tourisme compétitif et durable

Avec plus de deux milliards de retombées économiques annuelles, représentant 10% du PIB départemental, le tourisme doit rester un des piliers économiques du territoire départemental.

L'objectif de compétitivité économique du tourisme est donc un enjeu départemental majeur. Ce nouveau schéma visera donc d'abord la définition d'actions à très court terme pour soutenir la relance et l'activité des entreprises.

Parallèlement, les contraintes liées à l'impact des activités sur l'environnement et le climat, ainsi que l'exigence accrue en la matière de la part des populations (les visiteurs autant que les habitants), requièrent d'inscrire la stratégie d'avenir dans une logique de soutenabilité, pour un tourisme à la fois compétitif et responsable.

Un tourisme plus « slow » et différenciant

Les derniers niveaux de fréquentation et les attentes fortes exprimées par les visiteurs en termes de convivialité, de découverte de la nature et des productions locales ainsi que de rencontres avec les acteurs locaux, démontrent l'attractivité des Pyrénées-Atlantiques dans toutes leurs composantes : littoral, montagne, urbain, rural. Un positionnement vers un tourisme plus « slow » sera donc une des finalités principales.

Cependant tous les territoires vont probablement se positionner dans cette voie. C'est pourquoi il sera nécessaire de rechercher la différenciation à travers la diversité et la spécificité des richesses qui ne manquent pas, autant en Pays basque qu'en Béarn.

Préserver notre attractivité

Aussi, rester compétitif, à l'échelon national comme international, ne peut s'envisager sans la préservation voire l'amélioration de notre attractivité. À cet égard, la qualité des services, la tarification des prestations et surtout l'accessibilité de nos territoires représentent aussi des conditions majeures de réussite.

✓ Un schéma départemental et de destinations

Pendant plus de cinq ans, le Département des Pyrénées-Atlantiques a mis en œuvre, notamment à travers le CDT devenu AaDT, le schéma départemental du tourisme 2016-2020 en développant des actions et des moyens spécifiques à chaque destination Béarn et Pays basque.

Aussi, face à la situation de crise et au développement des compétences des collectivités locales (Communautés de communes et d'agglomérations, Stations classées), le schéma intégrera une forte dimension départementale pour à la fois faciliter la coordination des interventions et activer des leviers à vocation économique.

✓ Un travail en trois grandes phases

Ce travail, émaillé de temps de production et d'échanges, s'appuiera sur trois grandes phases :

Avril - Juin : enquêtes et entretiens, réunions d'écoute et d'échanges, état des lieux

Juin - Août : visites terrain, **définition des enjeux et des orientations** pour l'avenir

Septembre - Octobre : **élaboration du plan d'actions opérationnel**

Réunions de concertation sur la base des résultats des échanges, organisation des Assises du Tourisme sur la base des premières propositions

Une enquête en ligne sera réalisée auprès des socioprofessionnels et entreprises via le site internet dédié **schema-tourisme64.com**

ACCOMPAGNEMENT DE L'ECONOMIE ET DES ENTREPRISES

En mars dernier, la crise sanitaire de la Covid-19 venait fortement impacter l'économie française et le secteur touristique en particulier. L'économie départementale a été très touchée, tous secteurs d'activités confondus. Concernant le seul secteur du tourisme, en dépit d'une haute saison préservée grâce à la fréquentation française, les pertes économiques en 2020 sont de l'ordre de 800 000 000 €.

Le 1^{er} semestre 2021 est toujours marqué par les restrictions, pas de saison de ski, pas de vacances de printemps, les entreprises du tourisme fragilisées. **Les mois de mai-juin** sont encore très **incertains**. La réouverture progressive des lieux culturels et des terrasses pourrait avoir un effet positif et engendrer des réservations de dernières minutes des clientèles de proximité, notamment. En mai et juin 2020, 2/3 des réservations ont eu lieu moins d'un mois avant le séjour.

La période estivale s'annonce comparable à 2020, les Français séjourneront principalement en France, **les locations de vacances et l'hôtellerie de plein air** connaissent **une dynamique de réservation plutôt favorable dans le 64**, même une légère avance. Avec plus de 2/3 des séjours réservés moins de trois mois avant l'été 2020, un afflux de réservations dans les prochaines semaines si la situation sanitaire est favorable.

La relance de l'activité est un enjeu majeur. La situation et l'avenir des entreprises, au cœur de l'économie touristique et largement impactées par les conséquences de la crise sanitaire, seront donc au centre des préoccupations de ce prochain schéma du tourisme. Mais dès 2020 des actions ont déjà été engagées et sont renforcées pour 2021.

✓ Opération « le 64 à 64 € »

Dans le cadre du plan de relance d'1 million d'euros pour le tourisme présenté en juin 2020 par le Département, l'AaDT a conçu et mis en œuvre l'opération « Le 64 à 64 € ».

Véritable soutien à l'économie touristique départementale, cette opération a pour but d'inciter les habitants du 64 et clients français à profiter des sites, loisirs et hébergements en leur octroyant des « bons cadeaux » d'une valeur de 64 € valables chez les professionnels du tourisme. 9 000 bons cadeaux d'une valeur de 64 € ont été mis en jeu entre juillet et décembre 2020. Un budget de 600 000 euros a été mobilisé par le Département pour cette opération.

A la suite du deuxième confinement et des nombreuses restrictions toujours en vigueur, l'utilisation des bons par les gagnants est prorogée :

- jusqu'au 30 septembre 2021 pour les gagnants des tirages au sort de l'été 2020 (juillet-août),
- jusqu'au 30 avril 2022 pour les gagnants des tirages au sort de l'automne 2020 (septembre à décembre).

Alors que les bons étaient dédiés aux dépenses d'hébergement et d'activité touristique, au vu du contexte actuel et la grande difficulté des activités de **restauration**, ces dernières sont intégrées **au dispositif**. Professionnels et gagnants seront informés des modalités de fonctionnement du dispositif. Les professionnels devraient pouvoir, dès leur réouverture, bénéficier de la venue des gagnants et ainsi soutenir l'activité.

✓ Le Revenue Management de Destination

L'AaDT lance **un programme innovant d'observation au service de la performance commerciale des entreprises de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air**, et des destinations Béarn et Pays basque.

En proposant un outil technique développé par RMD Technologies, start up rochelaise, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'AaDT souhaite accompagner les hébergeurs professionnels à l'optimisation de leurs stratégies et pratiques commerciales et ainsi améliorer la performance économique de leurs entreprises.

Il s'agit bien d'utiliser de la Data collectée auprès des hébergeurs pour agréger et consolider des données et orienter les actions individuelles et collectives afin de vendre le bon produit, au bon client, au bon moment, au bon prix, et par le bon canal et ainsi progresser collectivement.

L'AaDT et ses partenaires pourront affiner les stratégies marketing du Béarn et du Pays basque et déployer des actions ciblées qui serviront exactement la réussite commerciale des entreprises du tourisme.

En savoir + : [Revenue Management de Destination](#)

✓ Accompagnement à la commercialisation

Les réservations en ligne sont de plus en plus plébiscitées depuis la crise de la Covid. L'AaDT accompagne les professionnels dans cette digitalisation : outil de réservation, site Internet, visibilité, réseau de vente local... A l'aube de la saison 2021, il convient de travailler ensemble, de créer du lien entre les acteurs pour favoriser la vente en circuit-court.

Grâce à une solution digitale, accompagnateur en montagne, gestionnaire d'un musée, loueur de vélo...soit tout prestataire de loisir peut développer localement son réseau de vente auprès des hébergeurs. Et ces derniers peuvent offrir gratuitement et simplement un service supplémentaire à leurs clients : celui de réserver en quelques clics des loisirs dans le 64. Une collaboration gagnante-gagnante.

Une expérience-client très positive pour les visiteurs du Béarn et du Pays basque.

✓ Vers un tourisme durable

Dans le cadre de France Relance et porté par l'ADEME, le Fonds Tourisme Durable, a pour objectif de soutenir via des aides financières, les professionnels du tourisme -hébergeurs, restaurateurs- dans leur démarche vers un tourisme durable.

L'AaDT, partenaire local de l'ADEME accompagne hébergeurs et restaurateurs qui souhaitent s'engager vers une transition écologique. Un premier diagnostic environnemental est posé, suivi d'un projet d'actions qui sera déposé à l'Ademe, organisme financeur.

Le Domaine des deux clos à Pontiacq-Viellepinte, accompagné par l'AaDT 64 a été le 1^{er} dossier présenté au Fonds Tourisme Durable nationalement.

En savoir + : [Fonds Tourisme Durable](#)



Agence d'attractivité
et de Développement Touristiques

pro.tourisme64.com